

LA FORIE

BONNE ANNEE A TOUS

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER - FEVRIER 2019

BILAN DE L'ANNEE 2018



Pont de La Boissonnie :

Le projet initié par Dore Amont a pu voir le jour grâce à l'aide des services de la communauté de commune Ambert Livradois Forez.

Après avoir effectué les forages contrôlant l'absence d'amiante, avoir demandé les subventions à l'Agence de l'eau et au FEDER,

avoir publié l'appel d'offre, l'entreprise Chantelauze a eu l'attribution du marché et a pu commencer le chantier sous le contrôle de VDI INGENIERIE St Etienne.

La commune a avancé les fonds.

Le coût total est de 126 573,50 euros HT, les subventions se montent au total à 101 778,20 euros HT.

Le FCTVA compensera en partie la TVA par la suite.

FEDER : fonds européen de développement régional.

FCTVA : fonds de compensation de la TVA.



Ecole :

. Depuis septembre dernier, les rythmes scolaires sont passés à quatre jours.

. L'école a bénéficié d'une aide européenne Leader par l'intermédiaire du Parc Livradois Forez pour l'acquisition de matériel informatique (tableau numérique et tablettes).

La commune a avancé les fonds.

Le coût total est de 12 059,89 euros TTC, la subvention est de 7 656,88 euros TTC.

. Notre agent Mauricette Coerchon a pris sa retraite le 31 août et a été remplacée par madame Robert.

Dénominations et numérotations des voies communales :

Après avoir sollicité son aide, la commune a signé un partenariat avec La Poste fin 2018.

Les lieudits étant très nombreux dans notre village, ils seront utilisés pour créer les noms de rues.

Le projet d'adressage de la Poste sera présenté fin juin à la commune pour validation, une communication citoyenne suivra.

La poste enverra les nouvelles adresses au cadastre et aux impôts.

Les plaques des noms de rues et le numéro de chaque habitant seront fournis et installés par l'entreprise mandatée par la commune fin 2019. Le coût sera pris en charge par la commune.

Lotissement du Buis :

La SCIE a commencé l'enfouissement des réseaux d'éclairage pour un coût de 9 000 euros HT et de télécom pour un coût de 10 700 euros HT.

Les vannes AEP ont été également changées pour un coût de 6 684 euros TTC.

SCIE : société de constructions et d'installations électriques puy-de dôme. AEP : adduction d'eau potable.

Captage des Gouttes :

L'enquête publique a été suivie d'un arrêté déclarant d'utilité publique les travaux relatifs à la mise en place d'un périmètre de protection autour du captage et autorisant la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

Une subvention va être demandée pour effectuer les travaux nécessaires à la protection et mise aux normes du site.

Trésor public :

Le Trésorier conseil de la commune, monsieur Guégan a été remplacé par monsieur Laurent Samuel en juillet dernier.

Bâtiments communaux :

. Le logement au 2^o étage au-dessus de la mairie a été loué.

. Le garage communal a été crépi.

Cuisine de la salle des fêtes :

Des demandes de subventions (DETR, FIC et conseil régional) ont été déposées en vue de l'agrandissement, la mise aux normes et le remplacement des équipements de la cuisine et des toilettes de la salle des fêtes.

La commune a prévu un montant de 133 179,24 euros HT. Les subventions devraient couvrir 70 % du montant total des travaux.

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux. FIC : fonds d'intervention communal (conseil départemental).



DIVERS

Nouveaux horaires de la déchetterie Ambert le Poyet à compter de janvier 2019. Tél/Fax : 04 73 82 37 17

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis la déchetterie est ouverte de 8h30 à midi et de 13h30 à 17h30.

A La Forie, la collecte des sacs jaunes a lieu le mercredi après-midi en semaine paire.

Vous êtes priés de déposer vos sacs jaunes le mercredi matin aux lieux de collecte. Attention des sanctions vont être mises en place pour ceux qui les remplissent d'ordures ménagères.

La Mairie ne distribuera plus de sacs de tri sauf aux personnes très âgées ou sans permis. Les usagers devront se rendre en déchetterie pour en obtenir.

INFOS : Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi Labbé, les collectivités locales et les établissements publics n'ont plus le droit d'utiliser les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics sauf cimetières, terrains de sports, zones à faible risques,...

La communauté de communes Ambert Livradois Forez peut vous fournir un composteur pour un tarif abordable dans la limite des stocks disponibles . Contact téléphonique au 04 73 82 76 91.



Pour info :

- En début d'année, l'employé communal passe relever vos compteurs d'eau.

Après deux passages, il laisse dans la boîte aux lettres une feuille à retourner en mairie avec le relevé. Merci de votre compréhension.

- En cas de dommages sur les réseaux de téléphonie (poteaux, câbles, armoire,...) ou sur les réseaux d'électricité il est bon de prévenir la Mairie (réfèrent Frédéric Collange).

- Les abonnés orange impactés par une panne doivent contacter le **3900**, les abonnés d'un autre opérateur doivent se rapprocher du service client de leur opérateur.



Nous souhaitons la prospérité à Sabine et Sébastien qui ont repris l'exploitation de l'Auberge et du multiple de notre village !

RETRO : PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DE LA FORIE DU 13 DECEMBRE 1874

Installation du Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Forie.

L'an 1874 et le 13 Décembre à neuf heures du matin, les Membres du conseil Municipal nouvellement élus se sont réunis à la salle de la Mairie. Sur la convocation et sous la présidence de M. Joubert Alexandre Maire.

Etaient présents

M.M. Joubert, Maire, Joubert, Adjoint, Artaud Jean, Dubourgnoux, Béal, Vessier, Fillat, Bompey, Tixier, Pascal, Fougères, Granjon, Derrode, Bonnefoy François, Vessier François et Rolhion Oville.

Lecture est donnée par le Maire d'une circulaire préfectorale en date du sept décembre 1874, l'invitant à convoquer le Conseil Municipal et à l'installer dans ses fonctions.

Immédiatement après M. le Président a déclaré aux Membres du dit Conseil qu'ils étaient installés dans leurs fonctions. Le conseil a ensuite reconnu et nommé Instituteur et Institutrice Titulaire M. Bernard J B et Melle Fillat de la dite commune.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé et signé par tous les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire de la Forie